

**CONTRIBUTION DU JEU. 09/12/2021 à 11:50**

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

**De : Michel GALHARAGUE**

Les différentes études et résultats publiées par le BGRM font apparaître des différences de baisses importantes de la nappe, elles paraissent peu crédibles.

D'autres études publiées par Mrs.PERAGALLO ET ROBERT montrent au contraire le dépérissement de la forêt .Ces deux personnes sont particulièrement compétentes en matière de forêt.

N'oublions pas l'évolution de la sécheresse liée au changement climatique qui impactera la nature du fait de la non étanchéité des nappes.

La Métropole (pourtant dirigée par des élus sensibilisés à l'écologie) se doit d'étudier toutes les solutions : pompage dans les lacs (ex.Cazaux), dans la Garonne et Dordogne (Paris Toulouse), dessalinisation de l'eau de mer.

Certes l'investissement est peut-être plus lourd ? mais les nappes n'étant pas inépuisables que fera-t-on dans les décennies à venir ? Autant étudier une solution pérenne même si le cout est supérieur.

FONCTION de ce qui précède je suis contre ce projet de champ captant des landes du médoc qui présente trop de conséquences pour la forêt et sa biodiversité. Trop d'incertitudes également en matière économique.

M.GALHARAGUE

LE TEMPLE

## Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont notamment l'utilisation de l'eau de la Garonne, celle des lacs médocains et canal des étangs. Ces dernières ne se sont pas révélées être réglementairement réalisables ou pertinentes vis-à-vis des objectifs du SAGE. Pour plus de détail concernant ces sujets, nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable** ainsi que les présentations de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Concernant le dessalement de l'eau de mer nous vous invitons à consulter la **fiche technique « FT - Desalinisation eau mer – SMEGREG »**, élaborée par le SMEGREG et disponible sur le site de la concertation.

Concernant l'impact du projet sur l'environnement, des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact qui abordera l'ensemble des conséquences éventuelles du champ captant (faune, flore, etc.). Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, nous confirmons que des compensations seront prévues (cf. **chapitre 4 du dossier de concertation**).

Notez que pour la bonne information de tous, nous avons déposé les études dont vous parlez dans la rubrique « Participation hors ligne » du site de la concertation.

Cordialement